



AUCHAN
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Cherbourg en Cotentin
Le 23 Mars 2026

Mr Gilles Martin
Délégué Syndical Retail

à

Mr BOUKENNAT
Direction des Ressources
Humaines
Auchan Retail France
200 avenue de la recherche
59650 Villeneuve d'Ascq

Objet :
Négociation Accord Temps de Travail

Monsieur le Directeur des affaires sociales,

Le fait de constater que l'entreprise souhaite imposer aux employés de venir travailler les dimanches et jours fériés n'est pas recevable en l'état pour notre Organisation Syndicale.

Nous vous demandons de supprimer ce dispositif.

Concernant les repos compensateurs, nous vous demandons de baisser ce contingent à 135 heures au lieu de 180 heures.

Concernant les jours de fractionnement, la CFDT Auchan demande à ce que ce dispositif soit négocié d'une manière ou d'une autre, en tout état de cause les employés dits expérimentés (Séniors) devront être préservés.

Pour les congés payés non pris et acquis, il faudra laisser une période suffisante pour que les salariés puissent les poser afin que ces congés payés puissent être réellement pris.

Je vous prie de recevoir Monsieur le Directeur des Affaires Sociales mes salutations distinguées.



Gilles MARTIN
Délégué Syndical Retail
Auchan | RETAIL
FRANCE
06.19.74.68.16
cfdtauchan50@hotmail.fr